

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2017/n°38/7.1/15.06/9

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	25

Date de la convocation : 01-06-2017
Date de l'affichage : 08-06-2015

SEANCE DU 15 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le QUINZE JUIN à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Noémie CLAUDEL, Adjointe au Maire.

PRESENTS :

Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. TRAUJLET à J. SOLEYROL
P. MAUMEJEAN à JC CAMPOS
C. BERTINI à S. ROUS
G. BER à A. BONNET
F. LABARUSSIAS à C. BONATO

Absents : O. BERTRAND, N. THEODOSE, A. JACINTO.
Secrétaire de séance : A. FOUREL

OBJET :

**BUDGET ANNEXE PARKINGS
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Rapporteur : Marielle NEPOTY

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Vu le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2016 qui peut se résumer comme suit :
 - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2015): - **207 706.02 €**
 - Fonctionnement : + 87 738.16 €
 - Investissement : - 295 444.18 €
 - Part affectée à l'investissement : **87 738.16 €**
 - Résultat de l'exercice 2016 + **570 697.33 €**
 - Fonctionnement : + 201 135.94 €
 - Investissement : + 369 561.39 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2016 : + **275 253.15 €**
 - Fonctionnement : + 201 135.94 €
 - Investissement : + 74 117.21 €
- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

Pour : 24 - Abstention : 1 : H. THELENE

- adopte le compte Administratif 2016 du Budget des Parkings

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 19-06-2017
- date d'affichage : 19-06-2017